



Monica Battaglini, Stéphanie Fretz, Eva Nada et Laurence Ossipow (dir.)

Enquêter, former, publier au cœur de la cité

Éditions ies

Enquêter en « terrain difficile »

Production et réception d'une enquête sociologique dans un centre éducatif fermé

Arnaud Frauenfelder, Géraldine Bugnon et Eva Nada

DOI : 10.4000/books.ies.2158

Éditeur : Éditions ies

Lieu d'édition : Genève

Année d'édition : 2018

Date de mise en ligne : 18 février 2019

Collection : Le social dans la cité

EAN électronique : 9782882241368



<http://books.openedition.org>

Ce document vous est offert par La Haute école de travail social de Genève



Référence électronique

FRAUENFELDER, Arnaud ; BUGNON, Géraldine ; et NADA, Eva. *Enquêter en « terrain difficile » : Production et réception d'une enquête sociologique dans un centre éducatif fermé* In : *Enquêter, former, publier au cœur de la cité* [en ligne]. Genève : Éditions ies, 2018 (généré le 08 juillet 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/ies/2158>>. ISBN : 9782882241368. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.ies.2158>.

Enquêter en « terrain difficile »

Production et réception d'une enquête sociologique
dans un centre éducatif fermé

Arnaud Frauenfelder, Géraldine Bugnon et Eva Nada

Depuis les années 2000, les centres éducatifs fermés (CEF) font l'objet en Suisse, comme dans d'autres pays d'Europe, de dynamiques réformatrices d'apparence contradictoire. D'une part, la diffusion et la légitimité croissantes des droits de l'enfant contraignent ces institutions à « humaniser » le traitement des jeunes détenu-e-s et à les reconnaître comme sujets de droit. D'autre part, la montée des préoccupations sécuritaires en Europe envers la délinquance juvénile entraîne un renforcement des aménagements architecturaux sécuritaires et un durcissement des sanctions disciplinaires. Le souci d'offrir une prise en charge appropriée des mineur-e-s en détention, par des formes d'encadrement pluridisciplinaires et orientées autour de la promotion d'un régime de droit commun en détention (Sallée, 2012) se situe au cœur de la réforme pénale, questionnant le sens même de l'institution carcérale: une institution désormais soucieuse de devenir encore plus « humaine » tout en demeurant un espace de privation de liberté parfois renforcé (Fernandez, 2013; Bouagga, 2013). A partir d'une enquête de terrain réalisée dans un CEF de Suisse romande (le « Verger »),¹ nous avons pu explorer cette ambivalence sociétale qui traverse la question de l'enfermement des mineur-e-s saisis comme sujets pénaux. Il s'agissait alors de pénétrer dans ce monde méconnu en donnant à voir les manières diverses, et parfois concurrentes, dont les différents groupes professionnels s'approprient cet espace et confèrent une raison d'être à l'enfermement de mineur-e-s. A partir de l'analyse, tout d'abord des rivalités

1 Pour préserver l'anonymat du terrain d'enquête, nous invisibilisons l'institution concernée. Dans cette logique, les termes génériques de CEF ou plus nominatif du « Verger », utilisés dans le texte pour désigner l'établissement concerné, sont fictifs.

de territoires opposant groupes installés, corps éducatif, maîtresses et maîtres socio-professionnels, et nouveaux entrants, agent-e-s de détention et corps médical, puis des conceptions éducatives diverses qui sont engagées dans leurs pratiques et, enfin, du rapport à l'environnement extérieur, nous nous sommes attaché-e-s à saisir les formes de recomposition de l'économie morale de l'enfermement² en CEF. Au final, l'analyse sociologique de la justice pénale des mineur-e-s «par le bas» permet de découvrir combien les pratiques de l'Etat, dans cet univers particulier du monde social, s'expriment d'abord par le travail de ses agent-e-s.

Plutôt que de présenter les résultats de cette recherche (Frauenfelder, Bugnon & Nada, 2015a; Frauenfelder, Nada & Bugnon, 2015b; Frauenfelder, Nada & Bugnon, 2018), cet article entend revenir sur les conditions de production³ et de réception de cette enquête sociologique en «terrain difficile» (Boumazza & Campana, 2007), en montrant combien l'analyse de celles-ci – qui sont généralement peu analysées en tant que telles – peut contribuer à la construction de l'objet étudié, en mettant sur une piste de recherche féconde, ainsi qu'à une mise à l'épreuve des interprétations issues de l'analyse des données empiriques. Plus qu'un simple exercice de style de type scolastique ou d'une «preuve» d'adhésion à une certaine éthique de la recherche (pratiques collaboratives avec les personnes enquêtées, impératif de restitution des résultats), l'examen de ces «coulisses» de la production et de la réception d'une recherche en CEF représente une exigence scientifique de réflexivité qui joue un rôle actif dans la production de connaissances en sciences sociales (Becker, 2002; Beaud & Weber, 2003; Bourdieu & Wacquant, 2014).

Notre démonstration s'organise en deux parties. La première rend compte des conditions de production de la recherche en s'intéressant aux différents types de difficultés rencontrées : celles propres au terrain d'enquête du CEF, qu'elles viennent des pressions des autorités fédérales de justice, des critiques médiatiques dont l'institution pouvait être la cible, ou celles liées à notre position de chercheur-e-s en sciences sociales mettant les pieds dans un univers déjà pensé par des savoirs d'expertise. Nous concluons cette partie en montrant comment les difficultés relatives à cette situation d'enquête ont participé à la construction de notre problématique sociologique. La deuxième partie de cet article aborde les conditions de réception de la recherche par les différents corps professionnels du CEF, qui ont participé à la mise à l'épreuve, et la consolidation de nos résultats.

Une situation d'enquête difficile

Si n'importe quel terrain est susceptible d'être considéré comme difficile, « certains le sont certainement plus que d'autres » (Boumaza & Campana, 2007: 8). L'univers carcéral représente un exemple paradigmatique à cet égard (Bouagaga, 2013). Il est particulièrement contrôlé, plusieurs groupes professionnels y coexistent et il est particulièrement sensible au regard extérieur. Le CEF étudié – le « Verger » – présente la particularité d'être destiné à des séjours de courte durée, ne dépassant généralement pas trois mois. Trois autres établissements de ce type existent en Suisse, alors que les onze autres CEF situés sur le territoire sont réservés à des séjours de moyenne ou de longue durée, de dix-douze mois à trois-quatre ans (OFJ, 2013: 6-7). Notons, enfin, que les CEF demeurent minoritaires parmi l'ensemble des établissements d'éducation pour mineur-e-s reconnus par l'Office fédéral de la justice. Sur les 180 établissements reconnus par l'OFJ, seuls 15 disposent d'une section fermée, soit 8%. En Suisse, effet de fédéralisme oblige, les CEF sont gérés selon des modalités variables selon les cantons⁴: bien souvent, ils dépendent d'une gestion orchestrée par des instances concordataires intercantionales⁵ chargées de la détention pénale des mineur-e-s, d'offices cantonaux spécifiques chargés de l'administration de la détention, alors que leur mandat spécifique vise l'exécution, par un personnel qualifié, de décisions prises par les tribunaux de mineurs. Si l'on trouve des CEF dans différents pays d'Europe, en France, en Belgique

- 2 Le concept d'économie morale peut se définir, selon Fassin et al. (2013: 23), comme « la production, la circulation et l'appropriation des valeurs et affects dans un espace social donné. Elles caractérisent donc, pour un moment historique particulier et un monde social spécifique, la manière dont est constituée une question de société à travers des jugements et des sentiments qui définissent ainsi progressivement une sorte de sens commun et d'appréhension collective du problème. »
- 3 En s'inspirant d'un article publié en 2014 dans *Cultures et sociétés* (Frauenfelder, Nada & Bugnon, 2014).
- 4 Même si la nouvelle loi fédérale sur la procédure pénale unifiée des mineurs (PPmin), entrée en vigueur en 2011, entend harmoniser les différentes procédures cantonales.
- 5 A l'image de la création en 2005 du Concordat romand des institutions de détention pour mineurs.

ou encore en Suisse, la réalité que recouvre cette appellation est hétérogène du fait des spécificités des espaces considérés, de l'histoire singulière des institutions, des métiers ou encore des bâtiments concernés. A bien des égards, les textes circulent sans les contextes. Ainsi, en France, la fermeture du CEF est plus juridique que réelle (Sallée, 2010; 2013; Lenzi & Milburn, 2015: 97-98),⁶ ce qui n'est pas le cas en Suisse, où les aménagements externes, grillages, barbelés et caméras de surveillance, symbolisent bien le caractère de confinement du lieu. Au-delà des variations contextuelles, les CEF semblent avoir pour caractéristiques principales d'être des *institutions hybrides*. Elles se définissent d'abord par ce qu'elles ne sont pas. Au sens strict, elles ne sont ni des prisons ni des foyers éducatifs. Plus positivement, les CEF « constituent plutôt un espace d'enfermement hybride destiné aux mineurs placés pour faits délictueux, soumis à la double contrainte de la restriction de leurs libertés dans le présent et de l'obligation de participation à des activités pour préparer leur avenir » (Lenzi & Milburn, 2015: 96). Si l'univers social du CEF étudié demeure un espace particulièrement contrôlé, pouvoir y accéder ne va pas de soi. L'entrée dans le terrain s'avérait particulièrement difficile en raison du contexte de « crise » à laquelle l'institution était exposée, même si cette situation était aussi à l'origine de notre venue.

Une institution marquée par un contexte de « crise »

L'enquête au « Verger » a été réalisée dans un contexte de crise institutionnelle: le concept d'intervention proposé par la direction de l'établissement – qui réunit les aspects centraux du fonctionnement et des objectifs poursuivis par l'institution – avait en effet été invalidé par l'instance fédérale chargée de son financement. Conséquence de la réforme pénale engagée, cette situation a également été observée dans d'autres établissements d'éducation fermés en Suisse ne répondant pas suffisamment aux standards du nouveau DPmin (OFJ, 2007; 2013). Lors d'une première rencontre en janvier 2011 avec les professionnel·le·s et la direction du « Verger », face à la complexité des réalités thématiques par les professionnel·le·s présents, nous avons proposé de mener une étude approfondie sur ce champ d'intervention professionnelle afin de comprendre les transformations diverses qui le traversaient. En tant que chercheur·e·s en sciences sociales, pouvoir entrer dans un terrain d'enquête peu accessible est, bien sûr, intellectuellement très stimulant. Bien que le développement récent, en France, de diverses

structures «contenantes» pour mineur-e-s amène les sciences sociales à s’y intéresser (Mucchielli, 2005; Chantraine & Sallée, 2013; Sallée, 2013), les CEF restent encore peu étudiés, notamment en Suisse romande, en dehors de certains travaux historiques (Ruchat, 1993; Heller, 2012). Si l’enquête en milieu carcéral s’avère particulièrement délicate en raison des contraintes inhérentes aux institutions fermées, le fait même que des sociologues puissent étudier ce type d’univers était peut-être l’indice d’un «contexte de desserrement [relatif] de l’étaiu carcéral» (Bouagga, 2013: 22). Financée par la Confédération suisse (CTI)⁷ et répondant à un mandat de recherche du Département de la sécurité du canton concerné,⁸ l’enquête a montré combien l’analyse des conditions d’enquête gagnait à être intégrée dans le processus de construction de l’objet étudié. La présentation des conditions de production d’une recherche apparaît le plus souvent aux yeux des chercheur-e-s comme un préalable à l’analyse. Or, cette exigence de réflexivité peut aussi être envisagée comme «un véritable matériau d’analyse du terrain lui-même» et «non pas seulement de la position de l’enquêteur, de ses réussites ou de ses échecs, ou de sa plus ou moins grande capacité, à négocier son entrée sur le terrain» (Darmon, 2005: 99). Dans certains cas, les conditions d’enquête participent à la définition même de l’objet de recherche. Une telle perspective redéfinit inévitablement le moment où débute l’enquête et élargit le corpus des matériaux empiriques analysés. Nous allons voir que c’est à travers l’analyse du contexte dans lequel la demande institutionnelle s’inscrivait que nous avons pu transformer une sollicitation d’expertise en réalisation d’une véritable démarche de recherche sociologique en milieu carcéral pour mineur-e-s. Il s’agissait alors, en quelque sorte, de porter une attention particulière aux «conflits

6 «L’ensemble est délimité par des murs, quelquefois des grillages, jamais de barbelés ou de barreaux; il existe rarement de caméras de surveillance mais toujours des portails automatiques pour l’accès. Ces deux éléments, comme parfois d’autres, viennent symboliser la clôture davantage que des murs ou des barrières, l’idée étant d’en faire un lieu de vie plutôt qu’un espace d’enfermement» (Lenzi & Milburn, 2015).

7 La Commission pour la technologie et l’innovation (CTI), rebaptisée Innosuisse depuis 2018, est l’agence pour la promotion de l’innovation; elle fait partie du Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche.

8 Pour préserver l’anonymat du terrain d’enquête et des personnes interviewées, nous avons invisibilisé le canton concerné.

et contradictions» traversant la réalité étudiée, à l'«épaisseur» du présent, ou encore «à dégager derrière la demande» des «configurations problématiques» (Castel, 2004: 72ss).

«Savez-vous où vous mettez les pieds?»

Si nos démarches d'enquête ont été relativement bien reçues au niveau de l'administration pénitentiaire et de la direction du CEF étudié, nous avons pourtant dû, tout au long de notre enquête, négocier, voire renégocier notre place. Non pas que nous subissions des restrictions particulières, mais la situation de crise pesait sur l'état d'esprit des professionnel-le-s et la perspective de voir à nouveau des regards experts venir les ausculter ne les réjouissait guère. Les professionnel-le-s étaient donc réticent-e-s à devoir se prêter à de nouvelles investigations, partageant parfois le sentiment d'un: «Pourquoi ça tombe sur nous?» (Beaud, & Weber, 2003: 118). L'expression souvent énoncée par certains membres de la direction à notre intention était révélatrice à cet égard: «Savez-vous où vous mettez les pieds?» Cet avertissement de la direction conjugué aux réticences des équipes de terrain étaient aisément compréhensibles. En effet, entre 2010 et 2011, en plus de l'invalidation du concept d'intervention proposé par la direction du «Verger» par l'instance fédérale chargée de son financement, le CEF avait fait l'objet de trois rapports commandités par diverses instances publiques, vécus chaque fois par les professionnel-le-s de terrain comme autant d'audits. En outre, depuis une dizaine d'années, l'établissement faisait régulièrement l'objet d'articles de presse reflétant des critiques de la prison bien connues (Foucault, 1975: 309-312): «Surpopulation carcérale», «mauvaises conditions de détention», «non-application des nouveaux standards internationaux», situations de violence assimilées parfois à des «mini-émeutes», «évasions» répétées de certains jeunes détenu-e-s, telle était la teneur des titres des articles⁹ publiés dans la presse romande au sujet du CEF. La critique énoncée était souvent contradictoire: l'institution était incriminée en raison du caractère trop répressif ou inhumain de certaines pratiques – non-respect de certains droits des mineur-e-s, arrivée de «matons» dans l'institution, ou encore nombre trop élevé de personnes par chambre –, mais aussi en raison de son incapacité à pouvoir maintenir certaines prérogatives qui lui seraient pourtant constitutives, comme la capacité à enfermer les jeunes détenu-e-s en évitant les évasions. Dans ce contexte chargé, autant dire que la situation d'enquête n'était guère évidente. Dès lors, il convenait

de rassurer les personnes enquêtées quant à nos intentions. Par souci de souligner la spécificité de notre démarche, descriptive et analytique, nous prenions grand soin de rappeler chaque fois cette caractéristique aux informatrices et informateurs rencontrés. Il ne s'agissait pas pour nous d'évaluer si les professionnel-le-s en faisaient « assez » ou « pas assez », si leur intervention était « répressive » ou « trop laxiste », si les nouveaux standards internationaux en matière de droits des mineur-e-s étaient suffisamment respectés ou pas, ou encore si la régulation des populations détenues était encore « lacunaire » ou les mailles du filet suffisamment fines ou efficaces, ni si la collaboration entre groupes professionnels était adéquate ou non.

Nous souhaitions étudier ce que les personnes enquêtées faisaient, ou avaient fait, et ce, de leur point de vue. Mais nous souhaitions également prendre la mesure des interactions dans lesquelles s'inscrit leur activité professionnelle et prendre en compte ce que faisaient les autres autour, avec, contre, voire sur elles. Il s'agissait alors d'aller à la rencontre des différents acteurs et actrices professionnels, de leurs expériences et de leur point de vue. Cette démarche suppose que les individus soient, bien sûr, en mesure de donner un peu de leur temps tout en se trouvant dans des « conditions sociales [favorables] à la prise de parole » (Beaud, 1996: 234). Paradoxalement ou pas, les conditions de travail difficiles auxquelles étaient exposés les professionnel-le-s dans le CEF étudié¹⁰ (Gaspar & Tran, 2016) les ont plutôt incités à prendre la parole et à faire valoir leur point de vue durant les entretiens. Certaines personnes interviewées voyaient peut-être dans notre démarche de compréhension sociologique une occasion de rendre compte des difficultés particulières auxquelles elles étaient confrontées ?

Une institution déjà pensée par des savoirs d'expertise

Cela étant dit, une partie des réticences des actrices et acteurs institutionnels envers nos démarches d'enquête tenait sans doute à notre identité disciplinaire, à notre casquette de sociologue, posture soucieuse de conjuguer

9 Une trentaine d'articles de presse relatifs au « Verger » ont été publiés entre 1998 et 2012.

10 Ces conditions de travail s'étaient péjorées dans le CEF étudié depuis la dernière décennie. Ce dernier faisait l'objet d'un taux d'absentéisme élevé ainsi que de nombreuses formes d'épuisement professionnel.

compréhension et distanciation critique plutôt qu'expertise et conseil en matière de bonnes pratiques. Mobilisant un point de vue sociologique, nos démarches n'ont pas toujours été évidentes, ou bien comprises, tant cette lecture ne va pas de soi dans cet univers social particulier et court souvent le risque d'apparaître comme «extérieure», «surplombante», sans être pour autant totalement inconnue de certaines personnes enquêtées. En effet, notre présence dans ce CEF a semblé réveiller parfois certains épisodes de l'histoire récente, associés à la réception difficile des lectures critiques de Michel Foucault (1975) ou d'Erving Goffman (1968) portant sur les institutions d'enfermement.

Question: Je ne sais pas si je peux poser une question, mais est-ce qu'il y a alors un lien entre la psychopathologie et le fait de se retrouver en prison?

Réponse: Il y a une étude nationale qui a été commanditée par l'Office fédéral de la justice qui montre bien qu'on a 70% à 75% de jeunes qui ont des troubles psychiques dans l'ensemble des centres éducatifs de la Suisse. [...] Tous les chiffres montrent qu'on a autant de psychopathologies dans ce type d'institution que dans les institutions carcérales en général. Mais c'est peut-être l'idée qu'au contact des psychiatres, on devient plus malade? C'est peut-être pour ça aussi, qu'on paraît aussi, menaçant [...] Mais aussi je pense qu'il y a autre chose... Je pense, je pense déjà que c'est Foucault qui voyait chez les psychiatres des gens qui étaient des captureurs d'âmes, mais aussi des gens qui travaillaient finalement de manière normative. Les psychiatres, du coup, se sont toujours défiés aussi de vouloir être trop dans cette représentation-là. (Grégoire, membre de la direction médicale)

Révélateurs des effets qu'ont pu produire sur la psychiatrie et ses institutions certains savoirs critiques, les propos du médecin psychiatre n'informent-ils pas, également, sur la dynamique de transformation de la psychiatrie publique, soucieuse de sortir d'une délimitation pathologique de sa mission pour s'engager vers une santé mentale plus proche des gens, moins stigmatisante (Coutant, 2012)? Une chose est sûre: «Les réactions des membres d'un groupe donné à l'existence du sociologue ne peuvent pas ne pas livrer des indices sur leur image d'eux-mêmes, sur les types de légitimité qu'ils revendiquent, sur les formes de reconnaissance auxquelles ils aspirent, donc sur les «noyaux durs» ou les aspects fragiles de leur identité sociale» (Schwartz, 1993: 276). L'embarras de certaines personnes enquêtées, ici du médecin psychiatre face au sociologue, était, en creux, révélateur de la constitution historique des savoirs légitimes autour

de cet objet. Cette situation renseignait sur une situation de concurrence des savoirs, ici entre les sociologues venant de l'extérieur et les expert-e-s œuvrant à l'intérieur des quatre murs du « Verger » (Castel, 1991). En nous indiquant parfois comment penser le CEF tout en invalidant certaines grilles de lecture, il est certain qu'une certaine définition sociale de « ce qu'enfermer des jeunes veut dire » était engagée par les personnes enquêtées. Cette situation ne pouvait que nous inciter, dès lors, à prendre pour objet d'étude la production sociale de cette économie morale de l'enfermement dans la diversité de ses luttes symboliques.

Des difficultés d'enquête nous mettant sur une piste de recherche féconde

Cette piste de recherche a également été confirmée par des changements survenus en cours d'enquête. Alors que nous venions de réaliser trois entretiens exploratoires, une volonté de diminuer les temps d'encellulement – en phase avec les attentes de l'Office fédéral de la justice, mais aussi de certaines recommandations européennes¹¹ – a été relayée par les autorités locales de la juridiction des mineur-e-s au moyen d'une directive à destination des professionnel-le-s, les enjoignant à « sortir les jeunes des cellules au minimum huit heures par jour ». Entrant en contradiction avec certains discours publics, repris par les médias locaux, demandant à sécuriser davantage l'institution afin d'éviter les évasions et de maintenir l'ordre interne, la diminution des temps d'encellulement renseignait aussi sur la pression toujours plus forte des cadres réglementaires extérieurs sur les professionnel-le-s du « Verger ». La référence grandissante à de nouveaux standards juridiques et aux droits des personnes détenues nous informait, sous un autre angle, que c'est bien la question du sens conféré à l'enfermement qui faisait débat. Les modalités de notre entrée sur le terrain et les difficultés qui l'ont accompagnée nous ont donc rapidement amené-e-s à considérer la question du sens de l'enfermement « en actes » comme l'énigme sociologique à laquelle il s'agissait de répondre. Confronté-e-s à

11 Recommandations qui postulent à l'article 80.1 : « Le régime doit permettre aux mineurs de passer autant d'heures que possible hors de leur chambre pour disposer d'un degré d'interaction sociale approprié. Ils devraient pouvoir bénéficier d'au moins huit heures par jours à cette fin » (Recommandation CM/Rec (2008)11 du Comité des Ministres sur les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures).

un CEF traversé par une réforme pénale en train de se faire, nous avons pris le parti d’appréhender l’institution à partir de « ceux qui concrètement, au quotidien, la font » (Coutant, 2012: 24), à savoir les professionnel-le-s qui travaillent entre ses murs. Nous sommes donc allé-e-s à la rencontre des maîtresses et maîtres socioprofessionnels, du corps éducatif (groupes professionnels déjà présents dans le CEF depuis sa création, au milieu des années 1960), mais aussi des agent-e-s de détention et du personnel médical et enseignant, nouveaux entrants arrivés dans l’institution durant les années 2000.¹² Notre travail de compréhension sociologique a consisté, non pas à décréter le sens de l’enfermement des mineur-e-s aujourd’hui en CEF, mais à rendre compte plus modestement de ces « points de vue » situés dans l’espace local (Bourdieu, 1993), et cela dans la diversité de leurs manifestations, dans les tâtonnements, oscillations et résistances des agent-e-s qui mettent concrètement en œuvre l’action publique.

La réception de nos analyses sociologiques

A travers la réalisation de notre enquête, il nous est apparu progressivement que trois processus organisaient la fabrique du sens de l’enfermement en CEF :

- › une division technique et morale du travail comme creuset d’une recomposition des territoires d’intervention;
- › des conceptions éducatives plurielles investies d’une légitimité inégale selon leur distance aux normes dominantes;
- › une institution totale qui demeure... par-delà l’ouverture sur la réalité extérieure.

Ces thèses ont fait l’objet d’une réception contrastée et sélective de la part de nos enquêté-e-s: ce sont notamment les rivalités de territoire d’intervention et la pertinence du concept goffmanien d’« institution totale » (1968) qui ont suscité le plus de réactions auprès des personnes enquêtées. Avant de documenter leurs attitudes, rappelons à grands traits la portée de nos analyses.

Concernant les transformations du champ d’intervention, nos résultats ont montré que, au « Verger », l’arrivée de nouveaux corps professionnels (agent-e-s de détention en 2002, professionnel-le-s de la santé en 2005 et de l’enseignement en 2008) va produire un déplacement de l’axiomatique dominante du champ local d’intervention professionnelle reconfigurant en

profondeur les territoires d'intervention. Alors que les nouveaux entrants sont amenés à découvrir de nouveaux espaces d'intervention, les groupes déjà installés – éducateurs et éducatrices, MSP – se voient contraints de recomposer le périmètre de leur action face à l'arrivée des nouveaux venus. Si, auparavant, « chacun-e faisait un peu de tout », l'analyse montre combien les controverses professionnelles induites par les processus de division du travail et de différenciation des rôles portent, certes, sur des aspects techniques reposant sur la maîtrise différente de savoirs et savoir-faire nécessaires à l'accomplissement de tâches spécialisées, mais aussi et peut-être surtout sur des aspects moraux renvoyant à l'inégale désirabilité de la répartition des tâches (Hughes, 1997). A bien des égards, les attitudes contrastées des groupes professionnels déjà installés face aux transformations de leur territoire d'intervention, les controverses sur les limites du rôle de chacun-e, les résistances exprimées sur la nature du travail délégué, ou encore la déroute de voir son périmètre d'action – comme celui des MSP – se rétrécir sans que ce réaménagement s'accompagne d'une revalorisation témoignent de la recomposition de la division du travail engagée depuis les années 2000. En effet, ce champ d'intervention professionnel ne saurait se réduire à une simple juxtaposition de territoires professionnels complémentaires, comme le suggèrent parfois certains discours institutionnels tenus en matière d'organisation du travail en réseau ou de gestion d'un environnement professionnel pluridisciplinaire. De fait, cette nouvelle répartition des rôles induite par l'arrivée de nouveaux venus se manifeste sous une forme à la fois saillante symboliquement, mais aussi parfois chargée d'affects. De fait, c'est notamment sous l'angle des luttes de concurrence entre professionnel-le-s de l'écoute et de formes de résistance au « sale boulot » que l'enquête a documenté la nouvelle division morale du travail et la recomposition des territoires d'intervention.

Concernant la pertinence du concept d'« institution totale », nos analyses se sont efforcées de revisiter cette lecture goffmanienne en mettant en avant tant les ruptures que les continuités. Construite par Erving

12 Notre enquête au sein du « Verger » repose sur la réalisation de vingt-deux entretiens qualitatifs individuels : cinq maîtresses et maîtres socio-professionnels (MSP), neuf éducateur-e-s, deux agent-e-s de détention, un médecin, un infirmier et une enseignante, trois membres de la direction. Ce dispositif méthodologique s'est accompagné de quatre entretiens collectifs (*focus groups*), ainsi que de l'analyse d'un corpus documentaire.

Goffman à partir des hôpitaux psychiatriques, mais étendue à cinq groupes d'institutions (prisons, hôpitaux, casernes, foyers pour indigents, monastères...), l'institution totale est un concept idéaltypique utilisé pour désigner « un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman, 1968: 41). Ce concept insiste donc sur le caractère contraignant de l'institution, les barrières qu'elle dresse contre les échanges avec l'extérieur, les techniques de mortification qu'elle met en place pour marquer la rupture avec la vie d'avant et la coupure entre la vie recluse et la vie normale.¹³ Dans tous les cas, le succès public du livre, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, sera lié à son inscription dans les critiques institutionnelles et le mouvement anti-psychiatrique des années 1970. Concernant les changements observables, nous avons amplement documenté la dynamique profonde de décloisonnement expérimentée au « Verger », qui s'inscrit dans un processus plus général de « détotalisation » (Rostaing, 2009) de l'institution-prison, censée répondre à la critique de la « désocialisation » induite par l'enfermement. Nous avons montré comment un processus de détotalisation des lieux d'enfermement tendait alors à ébranler la dichotomie « dans les murs » / « hors les murs », au cœur du projet goffmanien d'appréhension des institutions totales, au profit d'une attention nouvelle à l'inscription sociale et spatiale de la prison dans son environnement, notamment urbain, et à leurs influences réciproques (Combessie, 1993; 1996; Sallée, 2012). Si nos analyses restituent cette dynamique d'ouverture, elles ont également soulevé une hypothèse forte de recomposition de l'institution totale par-delà les murs. Cette dynamique était observable, notamment via certaines mises à l'épreuve des jeunes détenu-e-s sur l'extérieur, expérimentées à une certaine phase de la mesure d'observation. Plus qu'une ouverture réelle des jeunes sur l'extérieur, ces autorisations de sortie révèlent la force des contraintes qui pèsent sur ces jeunes détenu-e-s et les exigences normatives auxquelles ils doivent se plier pour pouvoir sortir – notamment, l'adhésion à l'injonction très forte de « responsabilité ». Derrière la multiplicité des regards professionnels observant les jeunes, ces analyses témoignent également d'une extension du contrôle au-delà des murs de l'institution.¹⁴ En ce sens, l'ouverture, relative, de l'institution aux proches des jeunes détenu-e-s en conférant, par exemple, à leurs parents un rôle à jouer dans la construction d'un projet

de sortie, peut avoir pour effet d'augmenter la contrainte pesant sur leurs épaules – en termes de responsabilité et de contrôle de la trajectoire tout autant que concernant la possibilité de réinsertion des jeunes détenu-e-s – sans forcément les dégager véritablement d'une forme de « stigmatisme carcéral », comme le montre l'analyse de Touraut (2012). Enfin, nos analyses ont suggéré combien, derrière la valorisation de la dimension « contenante » de l'institution, un aspect très souvent valorisé par les professionnel-le-s rencontrés,¹⁵ on retrouvait au fond le caractère enveloppant des institutions totales, une des caractéristiques identifiées par Goffman.¹⁶

Des attitudes contrastées selon les groupes professionnels...

La restitution de nos analyses relatives à la division sociale du travail d'encadrement au « Verger » a suscité des réactions très contrastées et parfois virulentes de la part des professionnel-le-s. Ces réactions demeuraient à première vue étranges, au regard des garde-fous méthodologiques utilisés. En effet, cherchant à étudier conjointement différents groupes professionnels et afin d'éviter de se voir assigner à un groupe et de se trouver alors

- 13 La traduction française de « total » par « totalitaire » insiste sur la première partie de l'ouvrage, alors que la deuxième partie souligne davantage les possibilités de résistance des personnes recluses; ouvrage complexe, susceptible d'alimenter des lectures plurielles.
- 14 Le constat de ces continuités entre l'intérieur et l'extérieur des murs, théorisées par Wacquant (2001) sous le terme de « continuum carcéral », tend à « décarcéraliser » l'approche de l'enfermement par les sciences sociales (Darley, Lancelevée & Michalon, 2013). A cet égard, on assiste à un processus ambivalent, à la fois de « décarcéralisation » et de renforcement/extension de la contrainte carcérale, qui trouve dans le bracelet électronique sans doute son point le plus achevé. Cette alternative à la détention – permettant de surveiller les déplacements de condamné-e-s hors détention – aurait pour corollaire une transformation profonde de la dimension spatiale de l'enfermement (Razac, 2009; Devresse, 2012).
- 15 On retrouve également derrière la notion d'« aide contrainte », parfois mobilisée par les enquêté-e-s, une notion qui connaît, en matière de protection des mineur-e-s, un certain écho auprès des professionnel-le-s depuis la publicisation, notamment, des travaux du thérapeute systémicien Guy Hardy (2012).
- 16 Vienne (2005: 67) rappelle combien la notion d'espace « enveloppant » s'inscrit pour Goffman dans une logique de totalisation, où l'auteur « vise donc ici moins l'absence ou la présence de caractère résidentiel dans l'institution, que la capacité de celle-ci à réaliser une emprise sur ses membres, à les insérer dans un univers spécifique ».

dans l'impossibilité d'enquêter sur les autres, le défi du dispositif d'enquête mobilisé consistait de manière générale à « montr[er] un égal intérêt pour tous les groupes » (Avril et al., 2010: 89). A cet égard, notre ancrage institutionnel à la Haute école de travail social de Genève a joué tant en notre faveur qu'en notre défaveur. Il a, certes, *a priori* facilité nos démarches auprès de certains corps professionnels, comme les éducatrices et éducateurs, corps professionnel en partie formé dans ce type de structure de formation; en même temps, cet ancrage risquait aussi de compromettre notre souci d'enquêter conjointement, avec la même profondeur analytique, sur les autres groupes professionnels. Conscients de ces risques, nous avons pris le soin « de rendre public et visible notre intérêt pour tous les groupes, de l'extérioriser (et de le verbaliser explicitement) plutôt que de chercher la position invisible et neutre » (Avril et al., 2010: 89-90).

Deux restitutions, à des moments différents de l'enquête, ont été faites au sein même du « Verger » et en présence de l'ensemble de son personnel. Une première restitution des résultats provisoires de l'enquête, organisée à mi-chemin sur la base d'une présentation du travail au « Verger », a permis de publiciser cette préoccupation et a été, d'une manière générale, très bien accueillie. De nombreuses poignées de mains furent effectuées à l'issue de cette présentation. A y regarder de plus près, certains groupes professionnels – comme les MSP, notamment – qui demeuraient partiellement déroutés par les changements occasionnés par la transformation du champ d'intervention professionnel, semblaient témoigner d'une forme de reconnaissance du travail de recherche accompli toute particulière. Cette réaction était sociologiquement compréhensible. Nous montrions en effet que l'esprit d'« ouverture » symbolisé par la nécessité de l'accès des jeunes détenu-e-s à un régime de droit commun en détention – dynamique présente dans d'autres contextes nationaux – se soldait notamment par la mise en concurrence entre groupes professionnels autour du type d'activité et d'occupation à favoriser pour tourner ces jeunes vers l'extérieur, concurrence où les MSP étaient mis à mal. Ainsi en allait-il de la place réduite des ateliers manuels qui, malgré leur capacité apparente à recréer un environnement de travail proche du monde extérieur, sont concurrencés par les autres activités pédagogiques et thérapeutiques proposées, faisant suite au rétrécissement des temps d'encellulement et au souci d'« activer » les jeunes (Solini & Basson, 2012). Lors de la présentation finale de l'enquête à l'ensemble des corps professionnels qui y travaillent, exception faite du corps médical, des réactions et des dynamiques similaires ont été autant

observées que lors de la restitution intermédiaire. Cela tend à confirmer le sentiment de manque de reconnaissance qu'éprouvent les MSP et le corps enseignant au sein du « Verger » dans la division sociale du travail et donc, en creux, la reconnaissance de leur position que notre analyse leur témoignait. Les dynamiques des prises de parole – publiques et affirmées du côté des éducatrices et éducateurs et de la direction, en privé à la fin de la présentation pour les MSP, la lingère et l'enseignant – ont également rejoué à leur façon les rapports de force entre professionnel-le-s.

Une troisième restitution a été faite lors d'une journée d'étude organisée en décembre 2013 à la HETS de Genève¹⁷ à l'issue du rapport de recherche. Contrairement aux deux autres moments de restitution, celui-ci n'avait pas explicitement pour objectif de rendre compte de nos résultats aux corps professionnels du « Verger », mais de présenter notre travail tant à un public composé de professionnel-le-s issus de différents champs du travail social qu'à des chercheur-e-s. Nous avons invité l'ensemble des corps professionnels du « Verger », mais ce sont principalement des membres du corps éducatif qui ont assisté à notre présentation dans le cadre de cette journée d'étude. Celle-ci a suscité des réactions vives et parfois contrariées de la part de professionnel-le-s du « Verger » présent-e-s. Certaines personnes représentant le groupe des éducateurs estimaient ainsi que la spécificité de leur travail d'encadrement des jeunes n'avait pas été suffisamment mise au centre de la conférence publique. Toute une partie des matériaux empiriques présentés ce jour-là documentait, il est vrai, davantage le travail du personnel médical. Il convenait de prendre aux sérieux ces réactions, de même que l'effet de lieu associé au cadre de notre présentation. La journée de recherche était en effet organisée à la HETS, une institution qui forme des éducatrices et éducateurs pouvant être amenés à travailler au « Verger ». Par ailleurs, se trouvaient, dans le public, d'autres professionnel-le-s du travail social dont certains pouvaient être relativement critiques à l'égard du travail social en milieu fermé. Dans ce sens, on peut alors faire l'hypothèse que les éducatrices et éducateurs sont les professionnel-le-s du « Verger » ressentant le plus grand clivage entre les

17 Une journée d'étude à laquelle participaient également l'historienne vaudoise Geneviève Heller, ayant réalisé une belle étude sur la maison d'éducation de Vennes (2012), et le sociologue Gilles Chantraine, chargé de recherche au CNRS et spécialiste de la sociologie de la prison, ayant enquêté notamment dans les établissements pénitenciers pour mineur-e-s en France (EPM).

termes antinomiques de «centre éducatif» et «fermé», et qui sont donc le plus mis en danger par nos résultats soulignant les affinités croissantes du corps éducatif avec les notions de «contenance» ou d'«éducation sous contrainte». En témoignent ces propos tenus en privé par une éducatrice au terme de la restitution: «Je me suis dit qu'après la lecture de ce rapport, personne ne m'emploiera ailleurs», qui illustrent bien une peur d'être perçu par un employeur lambda comme exerçant une fonction éducative répressive.

Par ailleurs, au-delà de la critique d'une certaine invisibilité du personnel éducatif dans la présentation de nos résultats, les réserves énoncées publiquement par certains éducateurs et éducatrices envers notre présentation renvoyaient, en creux, à certaines controverses éprouvées à l'interne avec le personnel médical, que nous retrouvions également dans ce contexte «hors les murs». Là aussi, nos analyses trouvaient une forme de validation *ex post*. L'arrivée du corps médical en 2005 au «Verger» engage un déplacement de l'axiomatique dominante, caractérisée par le déplacement d'une conception «réaliste» du lien avec l'extérieur – insertion dans le monde du travail –, au profit d'une conception pédagogico-thérapeutique orientée autour de la fabrique d'un sujet «responsable», capable d'identifier ses sources de risques, ses ressources et les situations pouvant conduire à un comportement délinquant (Quirion, 2012). L'importance commune conférée par le personnel éducatif et médical au fait d'«être dans la relation», une conception de l'intervention reposant sur une forme de «gouvernement par la parole» (Bugnon, 2014), s'accompagnera de petites rivalités en la matière, qui se manifestent dans la critique croisée d'instrumentalisation de la relation par la médication que les éducatrices et éducateurs adressent au corps médical ou de réduction de la relation à la définition du cadre contraignant et sanctionnant que le corps médical adresse au corps éducatif. Ces rivalités entre corps professionnels s'accompagnent d'un certain brouillage du vocabulaire en usage entre corps médical et éducatif. Les référentiels cognitifs du soin ont été aisément appropriés et mobilisés par le personnel éducatif, groupe professionnel extérieur au monde médical stricto sensu. Emancipée du langage strictement médical, l'idée de soin reste toutefois marquée de manière sous-jacente par son empreinte. Si bien que les éducatrices et les éducateurs semblent occuper une position symboliquement moins avantageuse que les membres du personnel médical dans ces luttes symboliques orientées autour du monopole de définition légitime de la «bonne» prise en charge, ajustée aux besoins des

détenu-e-s. En même temps, le personnel éducatif représente le corps professionnel qui demeure au « Verger », sur le plan quantitatif, le plus représenté parmi l'ensemble des professionnel-le-s œuvrant dans l'institution et pouvant s'appuyer, en outre, sur un certain capital d'ancienneté (Elias & Scotson, 1997 [1965]).

Concernant notre tentative de *revisiter* le concept d'institution totale goffmanien en soulignant tant les ruptures que les continuités, notre présentation publique à la HETS semble avoir réveillé les ambiguïtés du concept d'institution totale. Certain-e-s membres de la direction du « Verger » semblaient fortement dérangé-e-s par cette expression en soi : « Le Verger n'est pas une institution totalitaire, vous n'avez pas compris ? », tant celle-ci leur semblait désormais désuète, sinon inappropriée pour caractériser l'institution étudiée et rendre compte de sa dynamique réformatrice, notamment de décloisonnement vis-à-vis de l'extérieur. Cette réaction renvoie à ce que nous avons expérimenté avec le corps médical et à la méfiance à l'égard de la lecture critique foucauldienne ou goffmanienne des institutions contenant. Elle met ainsi en lumière une forme de récupération institutionnelle de la critique de l'institution totale (Rostaing, 2009). Elle souligne également la volonté de ces actrices et acteurs de se distancer de la logique sécuritaire du CEF pour mettre l'accent sur sa dimension humaniste. In fine, elle révèle les tensions et contradictions qui traversent les institutions fermées (Bouagga, 2013).

Finalement, cette analyse sur la réception des résultats de recherche nous amène à considérer l'importance du contexte de restitution : dans l'entre-soi des murs du « Verger », les professionnel-le-s étaient prêt-e-s à admettre la complexité de leurs relations de travail ainsi que l'inertie de certaines logiques historiques mais, lors d'une présentation publique qui mettait en scène leurs pratiques professionnelles quotidiennes face à des enseignant-e-s, des chercheur-e-s et des collègues, il s'agissait avant tout de sauver la face de l'institution.

... révélatrices de la pertinence de nos hypothèses de recherche

Ainsi, les attitudes recueillies à l'occasion des moments de restitution se sont révélées riches d'enseignements. Les modes de lecture sélectifs et les réinterprétations parfois arrangeantes de notre recherche se présentaient alors comme un test ultime de la pertinence de nos hypothèses, selon laquelle la signification conférée à l'enfermement des mineur-e-s

faisait l'objet de luttes symboliques au sein du champ d'intervention étudié; luttes de reconnaissance et de concurrence entre différents groupes professionnels expliquant, pour une large part, l'orientation nouvelle, cognitive et morale, conférée à « ce qu'enfermer des jeunes veut dire ». Ainsi, les regrets exprimés tantôt par certains corps professionnels, tantôt par d'autres, à l'occasion de certaines de nos présentations orales, de voir leurs pratiques moins « visibles » que celles d'autres groupes, venaient enrichir encore notre analyse¹⁸: l'émergence d'une nouvelle axiomatique du champ d'intervention en CEF, qui se manifeste par une certaine appréhension du « bon » travail en milieu fermé, où prédomine le souci d'être « dans la relation » avec les jeunes, et des vertus – faire réfléchir, responsabiliser, rendre disponible à la relation – que le cadre « contenant » peut induire auprès de jeunes en termes de modifications d'attitude, du rapport à soi et aux autres. Cette sorte d'appréhension collective de « ce qu'il convient de faire », à laquelle chaque actrice et acteur professionnel était tenu implicitement de se conformer, présente cette propriété particulière de réunir tout en divisant chacun des groupes professionnels autour de valeurs implicites conférées aux pratiques d'encadrement, mais dont les moyens à disposition pour les faire reconnaître demeurent inégalement distribués, différences pouvant jouer parfois au sein d'un même groupe professionnel (Milly, 2004). Enfin, la dynamique réformatrice visant à « détotaliser » le CEF étudié que nous documentions ne signifiait guère la nécessité, sur le plan scientifique, de remettre en cause fondamentalement la pertinence du cadre d'analyse goffmanien,¹⁹ même s'il est indéniable qu'un examen critique s'imposait (Amourous & Blanc, 2001; Rostaing, 2001). L'ensemble de ces situations de restitution contribuait en un sens à la validation de notre objet d'étude, centré sur la production sociale de l'économie morale de l'enfermement dans la diversité de ses luttes symboliques, luttes enfermant aussi des enjeux politiques de représentation de l'institution vis-à-vis de l'extérieur.

La réception de cette recherche menée dans un CEF romand demeure, selon les quelques occasions de restitution ou de publicisation que nous avons pu expérimenter jusque-là, variable selon les contextes et les groupes professionnels concernés. A l'occasion de la négociation d'une nouvelle recherche, portant cette fois sur l'expérience des jeunes face à la justice pénale,²⁰ nous sommes retournés au « Verger » en janvier 2017. Un membre de la direction exprima alors une attitude équivoque à notre propos: « On vous connaît, mais je ne suis guère rancunier. » Sans doute accédons-

nous progressivement au « statut d'étranger sympathique » (Olivier de Sardan, 1995) pour certain-e-s professionnel-le-s du « Verger » ? Ce statut nous permettant, cette fois, d'aller à la rencontre des jeunes détenu-e-s au « Verger » et de découvrir ainsi « par le bas » un autre visage de la justice pénale et de ses effets, recherchés ou non, (in)desirables.

Conclusion

On a vu combien l'analyse des conditions de production d'une recherche sociologique dans un CEF de Suisse romande avait contribué à mettre l'équipe de recherche sur une piste de recherche féconde (constituer le sens de l'enfermement des mineur-e-s en objet d'étude sociologique), alors que celle des modalités de réception des produits de l'enquête pouvait représenter l'occasion d'une mise à l'épreuve des hypothèses dégagées. Si l'analyse des « coulisses » de la production et de la réception de la recherche au « Verger » est heuristique sur le plan de la production des connaissances scientifiques, on soulignera enfin que le terrain d'enquête expose les chercheur-e-s à un « terrain difficile », aussi en raison du rapport entretenu par les sciences sociales envers le champ pénal, une relation qui varie, de fait, fortement selon les contextes nationaux. Allié critique et constructif en Allemagne, où le rôle « social » de la recherche en sciences sociales dans ce domaine est revendiqué, ce que traduit le concept de *Begleitforschung*, la recherche comme « accompagnement » ; en France, prévaut davantage l'idée de distanciation par rapport aux autorités publiques, comme garantie

- 18 Les mêmes personnes pouvaient exprimer des attitudes et des points de vue différenciés quant à notre travail selon le contexte d'énonciation. Ces variations nous poussaient alors à réfléchir sur les contraintes différentes (publiques et officielles *versus* « privées » et personnelles) pesant sur la prise de parole et les censures induites tacitement par certains contextes d'énonciation.
- 19 Cadre caractérisé par une dimension idéaltypique, de par la diversité des structures institutionnelles potentiellement analysables dans cette perspective : foyers fermés, hôpitaux, prisons, couvents, mais aussi casernes, navires en mer ou internats.
- 20 Et dont l'expérience du milieu fermé ne demeure qu'une dimension possible parmi d'autres. Cf. Frauenfelder, Schultheis, Bugnon & Weil, *Les jeunes face à la justice : analyse de la chaîne pénale à travers les expériences et trajectoires des justiciables*. Projet FNS (Division 1), 30 mois (2016-2019).

nécessaire d'un travail pleinement indépendant et critique (Salle, 2003). En Suisse romande, les sciences sociales ont – mis à part certains travaux historiques²¹ – encore très peu investi ce genre d'univers, raison pour laquelle enquêter en CEF constitue une démarche scientifique à la fois passionnante et semée d'embûches.

- 21 A l'image de la genèse du dernier PNR 76: «Assistance et coercition – passé, présent et avenir», où la perspective historique a joué un rôle central dans l'élaboration scientifique de ce programme.

Références bibliographiques

- Amourous, C. & Blanc, A. (Dir.) (2001). *Erving Goffman et les institutions totales*. Paris: L'Harmattan.
- Avril, C., Cartier, M. & Serre, D. (2010). *Enquêter sur le travail. Concepts, méthodes, récits*. Paris: La Découverte.
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique», *Politix*, 9(35), 226-257.
- Beaud, S. & Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Becker, H. S. (2002). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris: La Découverte.
- Boumazza, M. & Campana, A. (2007). Enquêter en milieu «difficile». *Revue française de science politique*, 57(1), 5-25.
- Bourdieu, P. (1993). «Comprendre». Dans P. Bourdieu (Dir.), *La misère du monde* (pp.903-939). Paris: Seuil.
- Bourdieu, P. & Wacquant, L. (2014). *Invitation à la sociologie réflexive*. Paris: Seuil.
- Bugnon, G. (2014). *Gouverner par la liberté. Normalisation des subjectivités et contrôle contractuel dans la mesure de Liberté Assistée au Brésil*. [Thèse de doctorat en sociologie]. Genève/Lille: Université de Genève et Université de Lille 1.
- Castel, R. (1991). Savoirs d'expertise et production de normes. Dans F. Chazel & J. Commaille (Dir.), *Normes juridiques et régulation sociale* (pp.177-188). Paris: LGDJ.
- Castel, R. (2004). La sociologie et la réponse à la demande sociale. Dans B. Lahire (Dir.), *A quoi sert la sociologie?* (pp.67-77). Paris: La Découverte.
- Chantraine, G. & Sallée, N. (2013). Eduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs. *Revue française de sociologie*, 54(3), 437-464.
- Coutant, I. (2012). *Troubles en psychiatrie. Enquête dans une unité pour adolescents*. Paris: La Dispute.
- Darley, M., Lancelevée, C. & Michalon, B. (2013). Où sont les murs? Penser l'enfermement en sciences sociales. *Cultures & Conflits*, 90. Consulté le 24.10.2013 sur <http://conflits.revues.org/18703>

- Darmon, M. (2005). Le psychiatre, la sociologue et la boulangère: analyse d'un refus de terrain. *Genèses*, 1(58), 98-112.
- Devresse, M.-S. (2012). Investissement actif de la sanction et extension de la responsabilité. Le cas des peines s'exerçant en milieu ouvert. *Déviance et société*, 36(3), 311-323.
- Elias, N. & Scotson, J. L. (1997) [1965]. *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes de communauté*. Paris: Fayard.
- Fassin, D., Bouagga, Y., Coutant, I., Eideliman, J.-S., Fernandez, F., Fischer, N., Kobelinsky, C., Makaremi, C., Mazouz, S. & Roux, S. (2013). *Juger, réprimer, accompagner: essai sur la morale de l'Etat*. Paris: Seuil.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Frauenfelder, A., Bugnon, G. & Nada, E. (2015). «S'ouvrir sur l'extérieur»: une réforme saisie par les professionnels d'un centre éducatif fermé. *Espaces et sociétés*, 162, 111-126.
- Frauenfelder, A., Nada, E. & Bugnon, G. (2014). «Savez-vous où vous mettez les pieds?» Enquêter dans un centre éducatif fermé pour mineurs. *Cultures et sociétés*, 30, 68-74.
- Frauenfelder, A., Nada, E. & Bugnon, G. (2015). Division morale du travail et recompositions du sens de l'enfermement en Centre éducatif fermé. *Déviance et société*, 39(4), 477-500.
- Frauenfelder, A., Nada, E. & Bugnon, G. (2018). *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*. Genève/Zurich: Seismo.
- Gaspar, J.-F. (2012). *Tenir! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*. Paris: La Découverte.
- Gaspar, J.-F. & Tran, S. (2016). Dans les murs. Travail social en maison de peine: effet de lieu, effet d'usure. *SociologieS, Dossiers*. Récupéré le 21.06.2018 de <https://journals.openedition.org/sociologies/5365>
- Goffman, E. (1968). *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris: Minuit.
- Hardy, G. (2012). *S'il te plaît, ne m'aide pas! L'aide sous injonction administrative et judiciaire*. Toulouse: Erès.
- Heller, G. (2012). *Ceci n'est pas une prison. La Maison d'éducation de Vennes. Histoire d'une institution pour garçons délinquants en Suisse romande (1805-1846-1987)*. Lausanne: Antipodes.
- Hughes, E. C. (1997) [1971]. *Le regard sociologique. Essais choisis*. [Textes rassemblés et présentés par J.-M Chapouliè]. Paris: EHESS.
- Lenzi, C. & Milburn, P. (2015). Les centres éducatifs fermés: de la clôture institutionnelle à l'espace éducatif. *Espaces et sociétés*, 162(3), 95-110.
- Milly, B. (2004). L'enseignement en prison: du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles. *Déviance et société*, 28(1), 57-79.
- Mucchielli, L. (2005). Les centres éducatifs fermés: rupture ou continuité dans le traitement des mineurs délinquants. *Revue d'histoire de l'enfance «irrégulière» (RHEI)*, 7, 113-146.
- Office fédéral de la justice (2013), «Coup de projecteur: foyers d'éducation fermés», *Bulletin info/2*, Berne, OFJ.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain: sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, 1, 71-109.

- Quirion, B. (2012). Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu. Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada. *Déviance et société*, 36(3), 339-355.
- Razac, O. (2009). *Histoire politique du barbelé*. Paris: L'Harmattan.
- Rostaing, C. (2001). Pertinence et actualité du concept d'institutions totales: à propos des prisons. Dans C. Amourous & A. Blanc (Dir.), *Erving Goffman et les institutions totales* (pp. 137-153). Paris: L'Harmattan.
- Rostaing, C. (2009). Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle. *Tracés. Revue de sciences humaines*, 17, 89-108.
- Ruchat, M. (1993). *L'oiseau et le cachot. Naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande 1800-1913*. Genève: Zoé.
- Salle, G. (2003). Situation(s) carcérale(s) en Allemagne. Prison et politique. *Déviance et société*, 27(4), 389-411.
- Sallée, N. (2014). Les mineurs délinquants sous éducation contrainte. Responsabilisation, discipline et retour de l'utopie républicaine dans la justice française des mineurs. *Déviance et société*, 38(1), 77-102.
- Schwartz, O. (1993). L'empirisme irréductible. Dans A. Nels, *Le hobo. Sociologie du sans-abri* [Postface]. Paris: Nathan.
- Solini, L. & Basson, J.-C. (2012). L'hyperactivité forcée: un mode de gestion des mineurs incarcérés. Dans R. Bodin (Dir.), *Les métamorphoses du contrôle social* (pp. 167-177). Paris: La Dispute.
- Touraut, C. (2012). *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Vienne, Ph. (2005). De l'institution totale à l'institution scolaire. La grille de lecture goffmanienne d'une ethnographie scolaire dans l'enseignement professionnel. *La matière et l'esprit*, 2, 63-81.
- Wacquant, L. (2001). Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 3(139), 31-52.